

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

----

Conseil Economique et Social

----

Nouméa, le 31 mars 2004

## VOEU N°03/2004

relatif à l'enseignement des enfants en  
difficultés scolaires et aux structures à  
mettre en place



Le Conseil Economique et Social de la Nouvelle-Calédonie, conformément à l'article 155 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 03/CP du 05 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du Conseil Economique et Social de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 1-CES/2000 du 07 mars 2000 portant Règlement Intérieur du Conseil Economique et Social,

Vu la lettre en date du 31 juillet 2001, de Messieurs Eric GAY et Christian BURIGNAT, conseillers économiques et sociaux, *relative à l'enseignement spécialisé des enfants en difficultés scolaires ainsi que des structures à mettre en place.*

Vu l'avis du Bureau en date du **29 mars 2004**,

a adopté lors de la Séance Plénière en date du **31 mars 2004**, les dispositions dont la teneur suit :

# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

## I/ CONSTATS RELATIFS AU CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ADAPTATION ET L'INTEGRATION SCOLAIRE (AIS)

### A) LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'AIS EN METROPOLE

1. la mise en place d'un dispositif d'éducation spécialisée
2. la politique d'adaptation
3. l'intégration scolaire

### B) LA SITUATION DE L'ECOLE EN NOUVELLE-CALEDONIE

1. les grandes étapes historiques
2. le dispositif réglementaire en Nouvelle-Calédonie

### C) LES STRUCTURES DEPLOYEES EN NOUVELLE-CALEDONIE

- 1 les structures mises en place dans le 1<sup>er</sup> degré
- 2 les structures mises en place dans le 2<sup>nd</sup> degré

## II/ OBSERVATIONS DES COMMISSIONS : EVALUER ET REPERTORIER LES BESOINS

## III/ PROPOSITIONS DES COMMISSIONS : AGIR ET DYNAMISER

CONCLUSION

# ANNEXES

## AVANT PROPOS

Pourquoi 10% des élèves ne savent-ils pas lire à la fin du primaire ? A ce jour, cette question reste sans réponse précise et claire qui permette d'inverser ce processus engagé depuis trop longtemps d'autant que ce phénomène perdure au secondaire.

L'heure des constats, des bilans, des théories et diverses philosophies en la matière ne fait que pervertir le système où des générations d'enfants sont en souffrance face à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Sujet inépuisable par les critiques incessantes qu'il génère, le système éducatif traverse depuis quelques années l'une de ses plus graves crises. En effet, nul ne peut ignorer le débat d'idées soulevé, tant par l'opinion publique que par les différents acteurs institutionnels du système éducatif français.

En Nouvelle-Calédonie, les différents acteurs impliqués œuvrent également pour une prise en compte des enfants en difficultés scolaires dans le but de promouvoir la réussite. Ainsi, afin de participer à cette réflexion collective, un colloque relatif à l'enseignement a été organisé en 2002, relayé au sein du grand débat du Ministère de l'Education Nationale.

A son tour, le Conseil Economique et Social par le biais de la Commission de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec la Commission de l'Education, de l'Enseignement, du Travail et de la Formation, a souhaité apporter un éclairage particulier à la problématique de l'enseignement des enfants en difficultés scolaires et de structures à mettre en place.

## INTRODUCTION

Comment définir les enfants en difficultés scolaires ? Existe-t-il une classification des différents problèmes rencontrés par les élèves ? Quels systèmes ou structures sont mis en place afin de redonner à nos enfants le goût de l'apprentissage ?

Dans un souci de compréhension, certaines notions telles que l'Adaptation Scolaire et l'Intégration Scolaire doivent être définies :

L'adaptation scolaire s'adresse à des élèves qui présentent de grandes difficultés scolaires. Les réseaux d'aides spécialisées pour les enfants en difficulté (RASED) constituent un dispositif d'accompagnement éducatif et pédagogique de ces élèves scolarisés en milieu ordinaire. Les enseignants spécialisés des RASED mettent en œuvre, notamment, des actions préventives et correctives complémentaires des actions conduites par l'enseignant dans sa classe auprès d'élèves rencontrant des difficultés persistantes dans la construction des apprentissages scolaires.

L'intégration scolaire désigne la scolarité d'enfants handicapés au sein d'établissements scolaires qui ne leur sont pas strictement dédiés. Elle revêt diverses formes en fonction de sa dimension individuelle (contrat d'intégration scolaire) ou collective (classes d'intégration scolaire : CLIS), de son caractère partiel ou total et de l'éventuel bénéfice d'une aide humaine (auxiliaires de vie scolaire) ou matérielle. Les CLIS ont pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. » (*sources Rapport de la DENC : AIS-juin 2003-Bilan et perspectives*)

En élaborant cette étude, les Commissions mettent en exergue la complémentarité des dispositifs existants et une notion clé : celle de l'intégration, un modèle qui va au delà du simple constat des différences, en permettant, par l'échange entre élèves reconnus comme égaux, un véritable enrichissement pédagogique et social.

## **I/ CONSTATS RELATIFS AU CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ADAPTATION ET L'INTEGRATION SCOLAIRE (AIS)**

Certains élèves sont reconnus comme ayant des besoins éducatifs spécifiques. Il peut s'agir de handicaps physiques, sensoriels, mentaux, mais également de grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, ou encore de publics particuliers tels que les enfants précoces, les enfants malades ou les mineurs en milieu carcéral. Ces besoins recouvrent des problèmes divers et souvent évolutifs, en particulier en ce qui concerne les élèves dits inadaptés qui sont accueillis selon des modalités diversifiées mais complémentaires.

Les réponses apportées par l'institution, pour une meilleure scolarisation et une meilleure prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques sont forcément, à l'image de l'hétérogénéité des publics concernés, très diverses. Il s'agit fondamentalement d'offrir à ces élèves l'accessibilité à la connaissance, la compatibilité du projet individuel avec un emploi du temps normal et une scolarisation évolutive.

Ainsi, un aperçu historique rappelle les principales étapes qui ont conduit à l'organisation actuelle. Textes réglementaires, modes de scolarisation, observations et propositions des Commissions, constituent les grands développements de cette étude.

### **A°) LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE EN METROPOLE**

La seule réponse apportée pendant longtemps au problème posé par les enfants et adolescents en grave difficulté à l'école a été leur placement dans des structures spécialisées - classes ou établissements - dont la fonction était de répondre à leurs besoins spécifiques, mais qui présentaient en même temps les inconvénients inhérents à toute structure ségrégative.

L'intégration scolaire de ces jeunes, que l'Éducation nationale s'emploie depuis plus de vingt ans à mettre en œuvre, représente l'aboutissement d'une évolution historique marquée par trois grandes étapes :

#### **1. la mise en place d'un dispositif d'éducation spécialisée :**

Il conduit à la création de classes et écoles autonomes dites "de perfectionnement" (loi du 15 avril 1909). En 1945, il n'existe encore en France Métropolitaine que 174 classes de perfectionnement dans les écoles publiques. Les enfants et adolescents atteints de handicaps spécifiques - physiques, sensoriels ou mentaux - sont en majorité accueillis dans des établissements privés, placés sous la tutelle du ministère chargé de la Santé. A partir de 1945, cependant, l'Éducation Nationale affirme progressivement sa volonté de prendre en charge les jeunes handicapés ou en difficultés graves en multipliant les classes et établissements spéciaux et en diversifiant les catégories d'enfants déficients ou inadaptés accueillis.

## 2. la politique d'adaptation

Dans les années soixante, l'approche du problème de l'inadaptation scolaire se modifie. La nécessité affirmée de l'intervention précoce, de la prévention des inadaptations scolaires, impose l'institution d'un dispositif d'"adaptation scolaire". Ce dispositif est mis sur pied à partir de 1970. Il comprend les "groupes d'aide psycho-pédagogique" (GAPP) et les sections d'adaptation dans les écoles maternelles et les classes d'adaptation au niveau élémentaire et dans le second degré. Il accueille diverses catégories d'enfants en situation de graves difficultés. Ce dispositif de prévention coexiste désormais avec celui de l'éducation spécialisée et s'articule avec lui.

## 3. l'intégration scolaire

A partir des années 1970, des expériences d'intégration en milieu scolaire ordinaire de jeunes handicapés sensoriels, puis d'autres catégories de jeunes handicapés se sont peu à peu développées. La loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées pose comme principe, dans son article 1er, le maintien des mineurs ou adultes handicapés dans un cadre de vie et de travail ordinaire chaque fois que leurs aptitudes le permettent.

Elle érige en "obligation nationale" la prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle du mineur et de l'adulte handicapé. Elle situe "de préférence" dans des classes ordinaires l'éducation de tous les enfants et adolescents "susceptibles d'y être admis malgré leur handicap".

A partir de 1981, la politique d'intégration scolaire reçoit une impulsion accrue (circulaires de janvier 1982 et de janvier 1983). La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a pris en compte le bilan positif du développement des actions d'intégration et a affirmé la nécessité de poursuivre dans cette voie.

## **B°) LA SITUATION DE L'ECOLE EN NOUVELLE-CALEDONIE**

Après avoir détaillé le contexte général, il est nécessaire d'aborder les réalités du système en vigueur en Nouvelle-Calédonie afin d'appréhender le problème de l'enseignement des enfants en difficultés scolaires.

### 1. les grandes étapes historiques de l'école calédonienne

En **1859**, le gouverneur SAISSET ouvre officiellement deux écoles ; une destinée aux garçons et l'autre à l'éducation des filles. Ces premiers enseignements ne sont ni gratuits ni obligatoires.

L'arrivée du gouverneur GUILLAIN donne, dès **1862**, une nouvelle impulsion au développement de l'éducation étroitement lié à celle de la colonie et en **1863**, les règles de l'instruction publique sont fixées par arrêté, instituant deux types d'enseignements :

- les écoles publiques subventionnées par l'administration valorisant une éducation gratuite en faveur des familles les plus démunies,
- les écoles libres fondées et entretenues par des particuliers ou des associations.

De plus, le gouverneur ouvre à cette même période une école indigène, établissement où les fils de chefs sont prioritaires, eu égard, à leurs futures responsabilités de dirigeants. Ainsi, deux formations sont dispensées en deux sections distinctes, à savoir :

- les élèves interprètes,
- les apprentis ouvriers.

En **1868**, le gouverneur GUILLAIN rend par arrêté l'instruction des écoles publiques gratuites, laïque et obligatoire pour les enfants de colons. De **1870 à 1880**, le développement de la colonie de Port de France engendre un essor des établissements privés et publics, dirigés par des hommes et des femmes disposant du diplôme requis de l'époque. En **1882**, la laïcisation effective permet le renforcement de l'instruction publique, exacerbant par ce biais la rivalité avec le privé.

Un arrêté de **1884** détermine les critères, les conditions de création et de gestion des écoles indigènes.

En **1902**, un décret organise à son tour l'enseignement primaire en Nouvelle-Calédonie. C'est en **1923** que l'enseignement du français est rendu obligatoire au sein des écoles indigènes.

Mais ce n'est quant **1958**, année où la Nouvelle-Calédonie accède pleinement à son statut de Territoire d'Outre-Mer que l'école est à son tour rendue obligatoire pour tous les enfants. De ce fait, le développement de l'enseignement du secondaire s'accroît au rythme des besoins d'une population jeune.

De nos jours, la seule commune de Nouméa, dénombre pour l'enseignement public : 14 maternelles, 34 écoles primaires, 7 collèges, 2 lycées d'enseignement général, 3 lycées professionnels et une université. De plus, le secteur privé regroupe 2 maternelles, 4 écoles primaires, 2 collèges, 2 lycées et 1 lycée professionnel. En conséquences, les besoins éducatifs sont colossaux. (*sources magazine de la Ville de Nouméa de février 2004*)

## **2. le dispositif réglementaire en Nouvelle-Calédonie**

Seules deux délibérations, propres à la Nouvelle-Calédonie, concernent ce domaine : Une parue au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie (JONC) le 6 juin 1995 et une autre parue au JONC le 10 mai 2001. Les deux traitent du fonctionnement des commissions spéciales pour l'orientation des enfants et adolescents handicapés ou inadaptés. L'organisation et le fonctionnement de l'AIS en Nouvelle-Calédonie se réfèrent donc, essentiellement, à un cadre réglementaire supposé.

Ainsi, pour piloter un tel dispositif et assurer son suivi, il est nécessaire d'étudier les compétences attribuées à chacune des autorités représentées en Nouvelle-Calédonie : (*cf tableau ci-après*)

REPARTITION DES COMPETENCES				
LES ACTEURS	PRIMAIRE		SECONDAIRE	
	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE
<b>L'ETAT</b>	N'intervient plus directement à ce niveau de l'enseignement	Etablit les programmes d'enseignement La pédagogie	Maîtrise le développement des programmes et des pédagogies Gère les personnels dans leur ensemble	Maîtrise le développement des programmes des pédagogies Rémunère les enseignants
<b>La Nouvelle-Calédonie</b>	Compétente en matière des programmes, de pédagogie Responsable de la formation initiale et continue des maîtres (services de la D.E.N.C*)	La DDEC, l'ASEE, et la FELP* administrent l'ensemble de l'enseignement privé	Aucune intervention dans ce domaine	Aucune intervention dans ce domaine
<b>LES PROVINCES</b>	Responsables de la gestion des personnels enseignants et surveillants, Adaptent des programmes aux réalités linguistiques et culturelles, Aident à la construction des bâtiments	Mettent à dispositions des infrastructures (bâtiments)	Participent à la construction des bâtiments Subventionnent les équipements et le fonctionnement	Financent les établissements Participent au budget de fonctionnement par le forfait externat
<b>LES COMMUNES</b>	Financent pour partie la construction des écoles Entretiennent les bâtiments En charge des personnels de cantine et d'entretien	Subventionnent par des dotations financières	Aucune intervention dans ce domaine	Aucune intervention dans ce domaine

**\*La DENC** : la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie,

**\*La DDEC** : la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique,

**\*L'ASEE** : l'Alliance Scolaire des Eglises Evangéliques,

**\*La FELP** : la Fédération de l'Enseignement libre Protestante,

**De ce fait, il est établi que la complexité et l'interférence des compétences des différentes autorités ne favorisent pas le développement d'une politique globale commune puisque chacun est tenu par son rôle respectif.**

De plus, seuls les tests d'évaluation d'entrée au CE2 du 1<sup>er</sup> degré et de 6<sup>ème</sup> du second degré identifient et quantifient une partie des difficultés scolaires concernant l'enseignement des fondamentaux, à savoir : le français et les mathématiques (à titre expérimental, il existe des textes d'évolution d'entrée au CP dans la première, la seconde et la troisième circonscription).

Au vu des différents tableaux fournis, ci-après, il est à noter que les résultats sont très bas au regard de la moyenne nationale. Ainsi, selon les provinces une aggravation de la situation est notée : **les Résultats aux évaluations CE2** (sources Rapport de la DENC : AIS-juin 2003-Bilan et perspectives)

CODE DES COULEURS MAUVE %BR < 50% JAUNE entre 50 et 75% VERT % de BR >= 75%

NOUVELLE-CALÉDONIE

## EVALUATIONS NATIONALES CE2 MARS 2002 COMPETENCES DE BASE EN FRANCAIS

### IEP 1

	appliquer une consigne				distinguer textes différents				chronologie		se représenter relations spatiale				mots écrits		page	connecteurs		%BR	
Items	1	2	3	4	9	10	12	13	17	18	21	22	23	24	25	36	37	44	85	87	
% BR	68,5	68,8	78	76,4	64,3	54,5	60,3	51,6	66,2	65,2	80	76	43,7	61,9	66,8	60,1	63,5	51,6	67,6	56,5	<b>64</b>
	72,8				57,7				65,7		65,7				61,8		51,6	62,1		Nb El.	
	COMPREHENSION								OUTILS DE LA LANGUE								587				
	65,5								59,9												

### IEP 2

	appliquer une consigne				distinguer textes différents				chronologie		se représenter relations spatiale				mots écrits		page	connecteurs		%BR	
Items	1	2	3	4	9	10	12	13	17	18	21	22	23	24	25	36	37	44	85	87	
% BR	77,6	82,6	86,9	78,4	72,5	74,2	78,2	76,9	79,4	83,1	88,1	87,9	59,5	78,7	76,1	77,9	74,1	77,4	82,3	72,1	<b>78</b>
	81,4				75,5				81,2		78,1				76,0		77,4	77,2		Nb El.	
	COMPREHENSION								OUTILS DE LA LANGUE								828				
	78,7								76,8												

### IEP 3

	appliquer une consigne				distinguer textes différents				chronologie		se représenter relations spatiale				mots écrits		page	connecteurs		%BR	
Items	1	2	3	4	9	10	12	13	17	18	21	22	23	24	25	36	37	44	85	87	
% BR	73,3	77,1	86,2	79,7	61,3	62,4	68,6	64,9	72,0	76,8	87,1	85,4	50,5	73,1	76,7	68,7	65,6	64,2	74,7	65,0	<b>72</b>
	79,1				64,3				74,4		74,6				67,2		64,2	69,9		Nb El.	
	COMPREHENSION								OUTILS DE LA LANGUE								638				
	73,0								67,7												

### IEP 4

	appliquer une consigne				distinguer textes différents				chronologie		se représenter relations spatiale				mots écrits		page	connecteurs		%BR	
Items	1	2	3	4	9	10	12	13	17	18	21	22	23	24	25	36	37	44	85	87	
% BR	69,8	65,1	77,4	75,9	56,4	38,4	49,8	41,7	57,1	58,0	74,4	69,3	34,9	46,5	62,8	48,8	44,7	40,8	63,6	49,1	<b>56</b>
	72,1				46,6				57,5		57,6				46,7		40,8	56,3		Nb El.	
	COMPREHENSION								OUTILS DE LA LANGUE								213				
	58,5								49,4												

### IEP 5

	appliquer une consigne				distinguer textes différents				chronologie		se représenter relations spatiale				mots écrits		page	connecteurs		%BR	
Items	1	2	3	4	9	10	12	13	17	18	21	22	23	24	25	36	37	44	85	87	
% BR	62,0	70,8	71,8	64,3	56,6	42,1	46,6	45,0	64,8	65,8	79,3	79,7	51,7	64,3	58,5	56,2	60,5	49,5	64,1	47,4	<b>60</b>
	67,2				47,6				65,3		66,7				58,4		49,5	55,7		Nb El.	
	COMPREHENSION								OUTILS DE LA LANGUE								304				
	61,5								55,5												

## COMPETENCES DE BASE EN MATHÉMATIQUES

	calculer mentalement					effectuer des additions					différenc		problème		%BR		
Items	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79	80	81	
% BR	62,1	56,1	39,3	58,8	15,6	61,1	48,7	59,3	44,5	81,3	57,1	34,4	43,1	69,8	25,6	45,1	<b>50,1</b>
	46,4					55,2					43,1		46,8		Nb El.		
	TRAVAUX NUMERIQUES										PROBL NUMER		575				
	50,9										46,8						

	calculer mentalement					effectuer des additions					différenc		problème		%BR		
Items	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79	80	81	
% BR	71,3	67,1	51,8	65,9	38,9	71,0	59,5	70,5	56,7	84,1	67,8	55,0	56,5	83,2	53,5	71,1	<b>64</b>
	59,0					66,4					56,5		69,3		Nb El.		
	TRAVAUX NUMERIQUES										PROBL NUMER		815				
	62,8										69,3						

	calculer mentalement					effectuer des additions					différenc		problème		%BR		
Items	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79	80	81	
% BR	70,3	61,9	47,2	60,2	29,2	69,5	55,0	63,8	53,2	84,4	66,5	47,6	52,8	75,4	38,0	59,2	<b>58</b>
	53,8					62,9					52,8		57,5		Nb El.		
	TRAVAUX NUMERIQUES										PROBL NUMER		634				
	58,6										57,5						

	calculer mentalement					effectuer des additions					différenc		problème		%BR		
Items	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79	80	81	
% BR	58,2	58,2	36,6	55,9	18,3	52,8	43,4	42,9	42,5	71,7	40,1	25,9	40,1	61,7	17,3	41,9	<b>44</b>
	45,4					45,6					40,1		40,3		Nb El.		
	TRAVAUX NUMERIQUES										PROBL NUMER		213				
	45,1										40,3						

	calculer mentalement					effectuer des additions					différenc		problème		%BR		
Items	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79	80	81	
% BR	56,4	51,8	42,6	54,1	19,3	63,3	48,2	61,3	50,2	77,4	51,8	34,4	42,0	63,1	28,6	46,2	<b>49</b>
	44,9					55,2					42,0		46,0		Nb El.		
	TRAVAUX NUMERIQUES										PROBL NUMER		302				
	50,2										46,0						

Légende concernant les circonscriptions de la Nouvelle-Calédonie :

**IEP 1 IEP 2** pour la Commune de Nouméa,

**IEP 3** pour le Grand Nouméa,

**IEP 4** pour la Côte Est et le Nord,

**IEP 5** pour la Côte Ouest et le Nord,

**IEP 6** pour le Sud et le Centre du Territoire,

**IEP 7** pour les Iles Loyautés

EVALUATIONS NATIONALES CE2 MARS 2002 COMPETENCES DE BASE EN FRANCAIS

IEP 6

	appliquer une consigne				distinguer textes différents				chronologie		se représenter relations spatiales					mots écrits		page		connecteurs		%BR
Items	1	2	3	4	9	10	12	13	17	18	21	22	23	24	25	36	37	44	85	87		
% BR	54,5	58,5	78,5	67,1	48,8	44,3	48,4	43,5	60,3	59,9	78,1	76,8	37,1	58,2	60,3	52,8	61,7	49,6	60,3	50,4	57	
	64,6				46,2				60,1		62,1					57,2		49,6		55,4		Nb El.
	COMPREHENSION										OUTILS DE LA LANGUE										241	
	58,3										55,0											

IEP 7

	appliquer une consigne				distinguer textes différents				chronologie		se représenter relations spatiales					mots écrits		page		connecteurs		%BR
Items	1	2	3	4	9	10	12	13	17	18	21	22	23	24	25	36	37	44	85	87		
% BR	60,7	64,5	82,4	74,8	52,6	43,1	47,2	33,1	57,0	54,9	69,5	69,2	36,7	50,9	67,4	52,6	52,6	52,6	52,2	44,0	56	
	70,6				44,0				55,9		58,7					52,6		52,6		48,1		Nb El.
	COMPREHENSION										OUTILS DE LA LANGUE										370	
	57,6										50,8											

NOUVELLE-CALEDONIE

	appliquer une consigne				distinguer textes différents				chronologie		se représenter relations spatiales					mots écrits		page		connecteurs		%BR
Items	1	2	3	4	9	10	12	13	17	18	21	22	23	24	25	36	37	44	85	87		
% BR	69,3	72,7	81,8	75,5	62,0	56,8	62,1	56,8	68,6	70,2	81,7	80,2	48,0	66,2	69,8	64,0	63,7	59,9	69,9	59,0	67	
	74,8				59,4				69,4		69,2					63,8		59,9		64,4		Nb El.
	COMPREHENSION										OUTILS DE LA LANGUE										3179	
	68,1										63,3											

METROPOLE

	appliquer une consigne				distinguer textes différents				chronologie		se représenter relations spatiales					mots écrits		page		connecteurs		%BR
Items	1	2	3	4	9	10	12	13	17	18	21	22	23	24	25	36	37	44	85	87		
% BR	79,8	80,0	87,6	80,6	66,7	71,0	77,2	78,9	74,3	87,2	88,4	88,0	59,2	75,0	78,3	74,2	74,9	78,1	81,8	74,9	78	
	82,0				73,5				80,8		77,8					74,6		78,1		78,4		Nb El.
	COMPREHENSION										OUTILS DE LA LANGUE										3179	
	78,1										76,8											

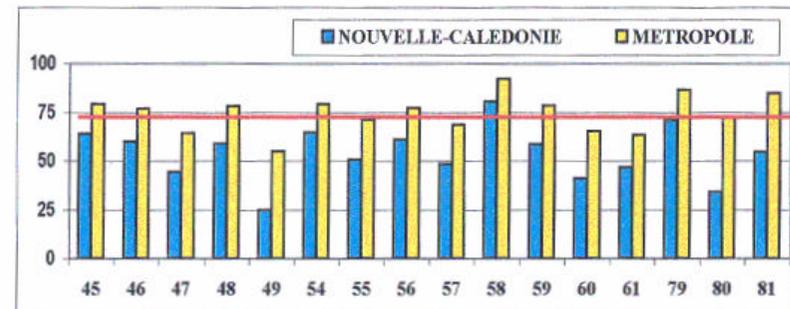
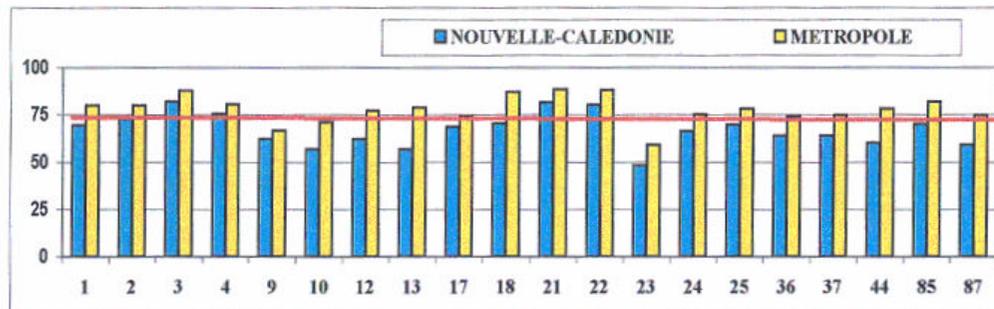
COMPETENCES DE BASE EN MATHÉMATIQUES

	calculer mentalement					effectuer des additions					différenc		problème		%BR		
Items	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79		80	81
% BR	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79	80	81	44
	51,0	51,9	33,2	50,2	6,6	62,2	39,0	51,5	30,3	78,0	50,2	29,0	30,3	61,9	25,5	49,0	44
	38,6					48,6					30,3		45,5		Nb El.		
	TRAVAUX NUMERIQUES										PROBL NUMER		241				
	43,3										45,5						

	calculer mentalement					effectuer des additions					différenc		problème		%BR		
Items	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79		80	81
% BR	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79	80	81	46
	58,1	58,9	44,9	54,0	20,3	57,7	39,9	53,6	40,2	73,2	47,5	32,5	39,9	53,7	18,4	44,1	46
	47,2					49,2					39,9		38,7		Nb El.		
	TRAVAUX NUMERIQUES										PROBL NUMER		366				
	47,7										38,7						

	calculer mentalement					effectuer des additions					différenc		problème		%BR		
Items	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79		80	81
% BR	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79	80	81	54
	64,0	59,9	44,5	59,0	24,8	64,7	50,6	60,9	48,2	80,4	58,4	41,2	46,8	70,8	34,2	54,8	54
	50,4					57,8					46,8		53,3		Nb El.		
	TRAVAUX NUMERIQUES										PROBL NUMER		3144				
	54,1										53,3						

	calculer mentalement					effectuer des additions					différenc		problème		%BR		
Items	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79		80	81
% BR	45	46	47	48	49	54	55	56	57	58	59	60	61	79	80	81	74,5
	79,1	76,9	64,4	78,0	54,9	79,1	71,1	77,2	68,4	92,0	78,6	65,1	63,3	86,5	72,6	84,7	74,5
	70,7					75,9					63,3		81,3		Nb El.		
	TRAVAUX NUMERIQUES										PROBL NUMER		3144				
	72,9										81,3						



## Retards scolaires au CP, au CE2, et au CM2

Retards par rapport à l'âge scolaire dit « normal » pour l'année scolaire  
2002/2003

Classe	Cours préparatoire*				Cours élémentaire 2 <sup>ème</sup> année*				Cours moyen 2 <sup>ème</sup> année*					
	Retard		1 an		2 ans et plus		1 an		2 ans et plus		1 an		2 ans et plus	
Circonscription	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Première	121/770	15,7	8/770	1	156/669	23,3	21/669	3,1	181/701	25,8	21/701	3		
Deuxième	46/820	5,6	0/820	0	76/859	8,8	3/859	0,3	79/824	9,6	3/824	0,4		
Troisième	46/792	5,8	1/792	0,1	86/619	13,9	6/619	1	121/620	19,5	20/620	3,2		
Quatrième	9/244	3,7	1/244	0,4	29/214	13,6	6/214	2,8	33/233	14,2	4/233	1,7		
Cinquième	3/416	0,7	1/416	0,2	22/319	6,9	1/319	0,3	32/320	10	14/320	4,4		
Sixième	23/281	8,2	1/281	0,4	53/234	22,6	7/234	3	57/249	22,9	4/249	1,6		
Septième	27/339	8	3/339	0,9	47/321	14,6	5/321	1,6	48/274	17,5	5/274	1,8		
Nouvelle-Calédonie	275/3662	7,5	15/3662	0,4	469/3235	14,5	49/3235	1,5	551/3221	17,1	71/3221	2,2		
Métropole plus DOM		6,9		0,4		15		1,3		19		1,3		

\* données correspondant à la fin du cours sur 2002/2003.

Exemple : 121 élèves des écoles publiques de la première circonscription sur les 770 inscrits dans une classe de cours préparatoire ont un an de retard à la fin du cours préparatoire par rapport à l'âge dit « normal » soit 15,7 % des élèves de cours préparatoire.

Après les résultats du 1<sup>er</sup> degré, ce fossé continu de se creuser dans le second degré eu égard aux statistiques suivantes : **résultats aux évaluations de 6<sup>ème</sup>** (sources Rapport de la DENC : AIS-juin 2003-Bilan et perspectives)

## Français

## EVALUATION NATIONALES SIXIEME - MARS 2002

## Mathématiques

ANNEE 2002	COMPRE- HENSION	OUTILS de la LANGUE	PRODUC- TION de TEXTE	SR= Score de réussite	effectif	TRAVAUX GEOME- TRIQUES	NUME- RATION	TRAIT. OPERA- TOIRES	PROBL. NUME- RIQUES	TRAIT. INFOR- MATION	SR= Score de réussite	effectif
	F 1 sur 41	F 2 sur 33	F 3 sur 18	Français % SR		M 4 sur 15	M 1 sur 6	M 2 sur 34	M 3 sur 4	M 5 sur 14	Maths % SR	
IEP 1	65	50	56	58	523	46	41	53	31	41	47	525
IEP 2	77	64	68	71	780	58	60	66	45	59	61	738
IEP 3	72	58	60	65	566	53	52	61	38	50	56	545
IEP 4	54	33	47	45	177	32	27	37	16	24	31	179
IEP 5	58	43	51	51	247	38	37	46	23	34	40	248
IEP 6	61	43	48	52	184	41	42	45	27	35	41	181
IEP 7	51	35	41	44	202	30	35	45	17	29	36	218
NOUVELLE CALEDONIE	67	52	58	60	2679	48	47	55	33	45	49,8	2633
METROPOLE	78	65	70	72	2446	63	61	71	56	66	66,9	2480

## **C LES STRUCTURES DEPLOYEES EN NOUVELLE-CALEDONIE**

### **1 Les structures mises en place dans le 1<sup>er</sup> degré**

En Nouvelle-Calédonie, les classes d'intégration (CLIS), les classes d'adaptation ainsi que les Réseaux d'Aides Spécialisées pour les Enfants en Difficulté (RASED) sont les principaux dispositifs actifs :

#### **a) les différents types de classes spécialisées :**

<b>TYPE DE CLASSES SPECIALISES</b>	<b>DEFINITION</b>
<b>CLAD</b>	classe d'adaptation / dispositif d'adaptation ne constituant pas une classe physique permanente
<b>DIM</b>	classe d'intégration pour déficients intellectuels moyens
<b>CLIS 1</b>	classe d'intégration scolaire pour handicapés mentaux en Nouvelle-Calédonie, ce dispositif est également utilisé pour des enfants en grandes difficultés (scolaires et / ou sociales)
<b>CLIS 2</b>	Classe d'intégration scolaire pour enfants handicapés auditifs
<b>CLIS 3</b>	Classe d'intégration scolaire pour enfants handicapés visuels
<b>CLIS 4</b>	Classe d'intégration scolaire pour enfants handicapés moteur
<b>CLIS S</b>	Classe d'intégration scolaire pour enfants relevant de l'hôpital de jour souffrant d'autisme ou de troubles importants du comportement

#### **b) Evaluations des besoins dans ce domaine par la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie par province :**

##### **dans la Province Iles Loyauté :**

Concernant l'intégration scolaire, deux CLIS 1 et une CLIS 2 sont dénombrées. Compte tenu de la population scolarisée et de la situation géographique de cette dernière, il serait utile d'envisager l'ouverture d'une CLIS après étude, afin de préciser le type de CLIS nécessaire. Dans tous les cas, il ne paraît pas raisonnable d'envisager de créer tous les types de CLIS sur cette Province. Un partenariat avec la Province Sud est certainement à construire.

Concernant l'adaptation scolaire, 6 maîtres E, 3 maîtres G et 1 psychologue scolaire sont actuellement en fonction, soient 10 postes. Compte tenu de la dispersion géographique, il serait utile de maintenir ces 10 postes en les répartissant de la façon suivante : 2 postes de psychologue scolaire, 3 maîtres G et 5 maîtres E.

### ■ dans la Province Nord :

Concernant l'intégration scolaire, 2 CLIS 1 et 4 classes de perfectionnement sont recensées. Compte tenu de l'étendue géographique, il serait utile de passer à 8 CLIS avec 5 CLIS 1, 1 CLIS 2, 1 CLIS 3 et 1 CLIS 4.

Concernant l'adaptation scolaire, 15 postes de maîtres d'école spécialisé sont pourvus. Compte tenu de l'étendue géographique, il serait utile de maintenir ces 15 postes en les ventilant de la façon suivante : 5 psychologues scolaires, 4 maîtres G, 6 maîtres E. Ces postes seraient ensuite à répartir entre les 3 circonscriptions au prorata du nombre d'élèves et en fonction de la géographie des lieux.

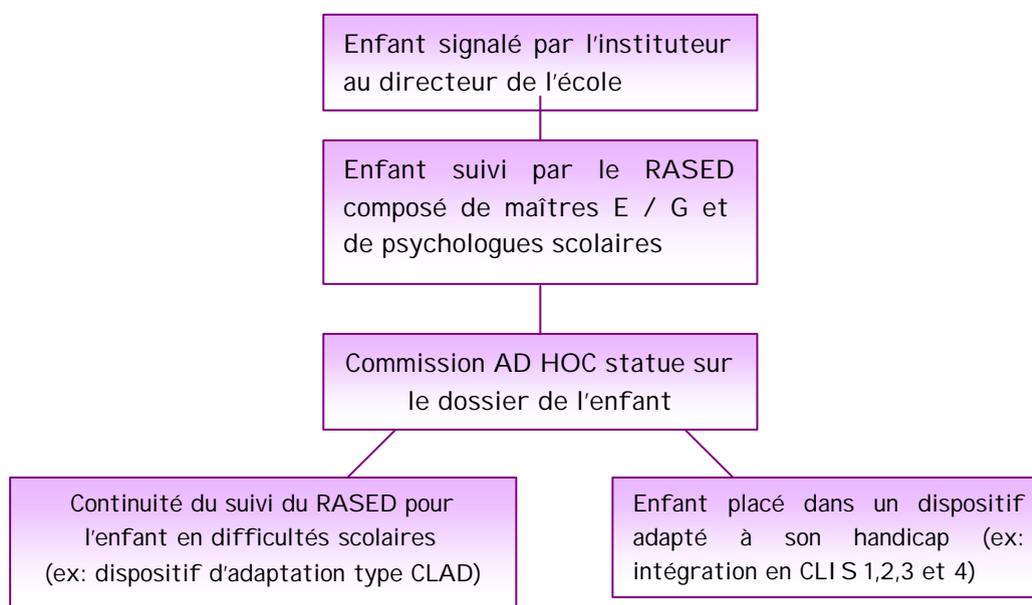
### ■ dans la Province Sud :

Concernant l'intégration scolaire, compte tenu des structures d'accueil relevant plus ou moins d'établissements spécialisés, compte tenu de la venue en Province Sud d'enfants handicapés ou malades issus des autres Provinces, compte tenu du fait que les DIM resteraient en l'état en attendant une typologie arrêtée des structures d'accueil, il serait utile de conserver les 2 classes en IME et les 3 DIM, les 2 classes appelées classes S, les 2 classes pour enfants hospitalisés, les 2 CLIS 2, la CLIS 3 et la CLIS 4. Les 4 classes de perfectionnement pourraient être fermées et les CLIS 1 resteraient en l'état en attendant les conclusions de l'étude réalisée par l'inspecteur en charge de l'AIS.

Concernant l'adaptation scolaire, le ratio de 1 psychologue, 1 maître E et un maître G pour 1300 élèves pourrait être retenu. Ce ratio pourrait servir de référence pour accompagner l'évolution du nombre d'enfants scolarisés dans les années à venir. En 2003, 19 376 élèves sont scolarisés dans le primaire public sur la province Sud (données DENS) ce qui donnerait 15 psychologues scolaires, 15 maîtres E et 15 maîtres G. La ventilation de ces postes entre les circonscriptions serait à revoir en fonction d'un certain nombre de critères qu'il conviendrait d'arrêter dans le cadre de la répartition de la rentrée 2004.

*(sources Rapport de la DENC : AIS-juin 2003-Bilan et perspectives)*

**Les RASED** permettent de suivre les enfants en difficultés scolaires du 1<sup>er</sup> au 2<sup>nd</sup> degré, ainsi le fonctionnement de ce dispositif est le suivant :



Ces réseaux d'aides sont essentiels en Nouvelle-Calédonie, de part leur fonctionnement ils s'adaptent aux spécificités géographiques et culturelles rencontrées dans les trois provinces.

## **2 les structures mises en place dans le 2<sup>nd</sup> degré**

Au sein de l'enseignement secondaire la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), l'Antenne de Lycées Professionnel (ALP) ainsi que l'Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) sont réparties dans les différents collèges et lycées du Territoire.

**Les SEGPA** accueillent depuis la rentrée 2004, 1 062 élèves au total, soient : 652 élèves en Province Sud, 235 en Province Nord et 175 en Province Iles Loyauté. Une augmentation de 10,3% de ces effectifs est constatée par rapport à 2003.

La particularité des SEGPA, en Nouvelle-Calédonie réside en ce qu'elles continuent d'accueillir des élèves handicapés issues des CLIS, faussant ainsi le rôle premier de ce dispositif à recevoir des enfants en grandes difficultés scolaires. Les problèmes inhérents à cette situation se définissent de la façon suivante :

- les professeurs des classes ordinaires de collège manquent de formation nécessaire pour prendre en charge certains des élèves qui leurs sont confiés mais qui en raison des leurs difficultés graves et persistantes relèveraient des SEGPA à défaut de structures plus adaptées à leur état,
- les élèves handicapés, quant à eux, sont confiés aux enseignants de SEGPA qui ne sont pas forcément compétents pour ce type de public, même si dans certains cas ils réussissent brillamment.

**Les UPI** : L'intégration scolaire des enfants handicapés peut être individuelle dans une classe ordinaire ou se faire collectivement en classe d'intégration scolaire (CLIS) en école élémentaire ou en unité pédagogique d'intégration (UPI) en collège ou lycée. Quelle que soit la modalité de scolarité retenue, un projet individuel d'intégration scolaire (PIIS) doit être élaboré entre les différents partenaires que sont le directeur d'école ou le chef d'établissement, les parents, le médecin scolaire, les enseignants et les services de soins. Dans ce domaine, tout reste encore à construire en Nouvelle-Calédonie.

**Les ALP** : Les antennes des lycées professionnels favorisent un enseignement adaptés aux formations de CAP développement afin que les élèves s'orientent en BEP ou CAP professionnels.

## II/ OBSERVATIONS : EVALUER ET REPERTORIER LES BESOINS

Dans le cadre de cette réflexion, différentes observations communes d'une part à l'enseignement public et privé et d'autre part au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré de l'Education, ont été émises, lesquelles ont permis **au Conseil Economique et Social de relever les difficultés majeures suivantes :**

- ❑ **le manque** de législation constaté dans ce domaine,
- ❑ **l'interférence** des compétences,
- ❑ **le défaut** de personnels qualifiés par manque de formation, de structures et de moyens financiers,
- ❑ **l'inadaptation** du système face aux particularismes géographiques de la Nouvelle-Calédonie,
- ❑ **l'absence** d'identification et de classification des difficultés scolaires, à savoir : en simples difficultés, en grandes difficultés ou présentant un handicap mineur ou majeur,
- ❑ **la responsabilité** des parents à exercer leur rôle face à leur enfant et au corps enseignant,
- ❑ **les inégalités sociales et financières** favorisant le retrait et l'échec de ces enfants en souffrance,
- ❑ **le manque** de structures médico-sociales et de **lieux d'hébergement** repartis sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie,
- ❑ **le sureffectif** des classes qui engendre des problèmes de discipline et de compréhension des enseignements dispensés,
- ❑ **l'inadaptation** du schéma de transports scolaires en Province Nord et Iles.

## III / PROPOSITIONS : AGIR ET DYNAMISER

Les nombreuses auditions ont permis au **Conseil Economique et Social d'établir** diverses propositions par secteur, telles que:

Au niveau du repérage :

- ❑ Afin de pouvoir identifier les enfants en difficultés scolaires, il est essentiel que **l'évaluation** Grande Section maternelle et Cours Préparatoire, actuellement en cours d'expérimentation soit « institutionnalisée ». De ce fait, les enfants en difficultés seront repérés dès le cycle 2,
- ❑ **le dépistage** dès la maternelle des enfants en difficultés scolaires par un suivi médical et social exercé par des infirmiers et des psychologues scolaires.
- ❑ **la mise en œuvre du signalement** obligatoire des élèves en difficultés scolaires dans l'enseignement public,
- ❑ **la mise en place** d'une équipe de professionnels assurant le suivi de ces enfants.

### Au niveau des structures :

- **la réorganisation** des structures : avec la fermeture des CLIS 1, en trop grand nombre par l'accueil des enfants qui relèvent de l'adaptation scolaire en lieu et place de l'intégration scolaire (handicapés mentaux),
- **la valorisation** du fonctionnement des RASED incontournables puisqu'ils constituent une prise en compte des besoins particuliers des enfants en situation de handicap ou de grandes difficultés scolaires,
- **le déploiement** nécessaire des RASED sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie constatant sa lente disparition en Province Nord et Iles Loyauté,
- **la création** de dispositif spécifique tel que la Classe d'Adaptation (CLAD) complémentaire du RASED,
- **la mise en chantier** de structures d'accueil et d'hébergement pour les enfants en difficultés,
- **la mise en œuvre** de Service d'accompagnement familial et de soins à domicile (SESAD) ainsi que de centre médico-psycho-pédagogique (CMPP).

### Au niveau réglementaire :

- **la mise en place** de l'observatoire de l'enseignement ou d'un comité d'évaluation (cf annexe n°4),
- **l'adoption d'une politique globale, commune et continue** concernant l'enseignement des enfants en situation de handicap ou en grandes difficultés scolaires en Nouvelle-Calédonie avec la mise en œuvre des différents projets de textes en cours, à savoir :
  - ▶ **un projet de délibération précisant le rôle et le fonctionnement des commissions concernant l'éducation spéciale et leur articulation ;**
  - ▶ **un projet de délibération relatif à l'établissement d'une nomenclature concernant les différents types de handicap ;**
  - ▶ **un projet de délibération qui arrêterait les différents types de structures d'accueil pour enfants handicapés et en préciserait leur fonctionnement,**
  - ▶ **un projet de délibération relatif à la mise en place d'une convention entre l'Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie et les trois provinces structurant les besoins et les diverses formations.**

### Au niveau des formations et des personnels :

- **la formation** des contractuels en vue de leur titularisation afin de pallier un manque chronique de personnels diplômés tels que, les instituteurs, les surveillants, les auxiliaires etc...
- **la gestion des missions** des personnels par les inspecteurs en charge de l'aspect pédagogique,
- **l'incitation aux formations spécialisées** des personnels par divers moyens tels que :
  - la revalorisation de la grille indiciaire des différentes spécialisations,
  - la mise en place de l'homogénéité des diplômes par le biais de conventions entre la Nouvelle-Calédonie et l'Education Nationale (ex : des psychologues scolaires ).

Au niveau des relations parents / école

- **L'étude** du rôle de la famille dans l'enseignement,
- **la création de Conseil d'Ecole** afin de favoriser les relations entre les parents et les enseignants.

## CONCLUSION

Dans son ouvrage, « Lettre à tous ceux qui aiment l'école », Luc FERRY, Ministre de l'Education Nationale, cite une étude réalisée sous l'égide de l'Organisation de la Coopération et du Développement Economique (OCDE) relative aux performances scolaires. La France arrive seulement en troisième position dans les cinq pays qui voit leurs résultats se confondre avec la moyenne de l'OCDE.

En revanche, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se positionnent significativement au-dessus de cette moyenne (*cf annexe n°2*). Ne pourrait-on pas, de ce fait envisager au niveau régional, que la Nouvelle-Calédonie développe des échanges constructifs et s'ouvre sur d'autres modèles pédagogiques qui ont fait leurs preuves ?

**Au vu du contexte général et des différents aspects abordés, il est urgent d'agir efficacement dans l'application d'une politique globale, commune et continue aux trois provinces de la Nouvelle-Calédonie au risque de développer un enseignement à trois vitesses.**

Nos enfants sont en souffrances de constantes remises en questions d'un système qui est avant tout le leur. Notre responsabilité est de les écouter afin de leur assurer un avenir. Notre devoir premier est également de favoriser leur succès à la fin du cycle primaire en leur garantissant la maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul et du langage.

Pour une école de la réussite en Nouvelle-Calédonie, la mise en place d'un observatoire de l'enseignement est une urgence afin de répondre aux multiples attentes des différents partenaires dans ce domaine.

**LA SECRETAIRE**

**LE PRESIDENT**

**Léontine PONGA**

**Bernard PAUL**



# ANNEXES

**Annexe 1** : lexique des sigles, (p 20)

**Annexe 2** : « PISA : l'aune de la comparaison internationale », extrait du livre de Luc FERRY, (p 21)

**Annexe 3** : statistiques du rapport de la DENC : AIS-juin 2003-Bilan et perspectives, (p 22)

**Annexe 4** : pistes de réflexions concernant l'observatoire de l'Education en Nouvelle-Calédonie, (p 29)

**Annexe 5** : 290 propositions du colloque sur l'enseignement en Nouvelle-Calédonie du 15 et 16 novembre 2002.(p 31)

# ANNEXE N°1

## Index des sigles

- AIS :** Adaptation et Intégration Scolaires,
- CAAPSAIS :** Certificat d'Aptitude aux actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et d'Intégration Scolaires, se décline en 7 options qui sont les suivantes :
- **Option A :** enseignants spécialisés chargés de l'enseignement des enfants et adolescents handicapés auditifs,
  - **Option B :** enseignants spécialisés chargés de l'enseignement des enfants et adolescents handicapés visuels,
  - **Option C :** enseignants spécialisés chargés de l'enseignement des enfants et adolescents malades somatiques, déficients physiques, handicapés moteurs,
  - **Option D :** enseignants spécialisés chargés de l'enseignement des enfants et adolescents présentant des troubles importants à dominante psychologique,
  - **Option E :** enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des enfants en difficulté à l'école préélémentaire et élémentaire,
  - **Option F :** enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des adolescents ou des jeunes en difficulté,
  - **Option G :** enseignants spécialisés chargés de rééducation,
- C2 :** Cycle deux ou cycle des apprentissages fondamentaux,
- C3 :** Cycle trois ou cycle des approfondissements,
- CE2 :** Cours Élémentaire deuxième année,
- CM2 :** Cours Moyen deuxième année,
- CP :** Cours Préparatoire,
- CSDAIS :** Commission du Second Degré pour l'Adaptation et l'Intégration Scolaires,
- CTOJH :** Commission Territoriale d'Orientation des Jeunes Handicapés,
- DENC :** Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie,
- DENS :** Direction de l'Enseignement de la province Sud,
- DOM :** Départements d'Outre-Mer,
- DIM :** Déficient Intellectuel Moyen,
- IME :** Institut Médico - Educatif,
- IFM-NC :** Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle - Calédonie,
- JONC :** Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie,
- PPAP :** Programme Personnalisé d'Aide et de Progrès,
- RASED :** Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté,
- RPM :** Rééducateur en Psycho Motricité,
- SESSAD :** Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile,
- US :** Unité de Spécialité.

## ANNEXE N° 2

**« PISA : l'aune de la comparaison internationale »,  
extrait de « lettre à tous ceux qui aiment l'école » de  
Luc FERRY**

Le programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) évalue certains aspects de la préparation à la vie adulte des jeunes de 15 ans. En mai 2000, une trentaine de pays ont participé, sous l'égide de l'OCDE, à ce programme PISA (appelé PISA 2000) qui a évalué les acquis des élèves dans trois domaines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. L'ensemble de l'opération se déroulera en trois temps. En 2000, l'essentiel de l'évaluation portait sur la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique n'entrant que pour une faible part dans l'opération. En 2003, la culture mathématique sera principalement centrée sur la culture scientifique. Comme on le voit, chaque campagne d'évaluation approfondit un domaine de connaissance, tout en donnant des indications plus schématiques sur les autres champs du savoir : ce dernier aspect du dispositif devrait permettre un suivi de l'évolution des résultats dans le temps.

**La compréhension de l'écrit** est considérée comme un indicateur privilégié, dans la mesure où la participation à la vie sociale et l'insertion dans le monde du travail dépendent de la capacité à recevoir, comprendre et communiquer de l'information.

### *Ce qu'il nous faut améliorer*

La prise en compte à cet égard des résultats moyens obtenus par les élèves permet de comparer la situation relative des différents pays. Les pays dont les résultats moyens se situent significativement au-dessus de la moyenne de l'OCDE sont notamment l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, la Finlande, l'Irlande, L'Islande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède.

Cinq pays voient leurs résultats moyens se confondre avec la moyenne de l'OCDE : le Danemark, les Etats-Unis, **La France**, la Norvège et la Suisse.

Enfin, quatorze pays affichent un résultat moyen significativement inférieur à la moyenne de l'OCDE (l'Allemagne, le Brésil, l'Espagne, la Fédération de Russie, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, le Lichtenstein, le Luxembourg, le Mexique, la Pologne, et la République Tchèque).

*Source : OCDE. Connaissances et compétences : des atouts pour la vie. Premiers résultats de PISA 2000.*

## ANNEXE N°3

### Données relatives à l'intégration scolaire

PROVINCES	CIRCONSCRIPTION	POSTE	PERSONNES							T	ADEQUATION poste/personne
			Titre	Age			Statut				
				<40	40-45	>45	TT	TM	CC		
SUD	Première	CLIS 1	E/D	4	1	1	4	1	1	6	6/11
			Autre		1			1		1	
			NS	4				3	1	4	
		CLIS 4*	C			1	1			1	1/1
		DIM	E/D			1		1		1	1/1 → 8 / 13
	Deuxième	CLIS 1	E/D	2			1	1		2	
			Autre	1	1	1	3			3	2/8
			NS	1	1	1		2	1	3	
		CLIS 2	A	1		1	2			2	2/2
		CLIS 3	B			1		1		1	1/1
		CLIS 4*	C			2	2			2	2/2
		CLIS S		1E	1G		2			2	2/2
		DIM	E/D			1	1			1	1/1 → 10 / 16
	Troisième	CLIS 1	E/D		3	1	2	2		4	4/6
			NS	1		1		2		2	
		CLIS /DIM	E/D		1		1			1	1/1 → 5/7
	Sixième	CLIS 1	E/D			1		1		1	1/1
		Perf.	E/D	4			3	1		4	4/4 → 5/5

SUD	TOTAL	CLIS 1	E/D	6	4	3	7	5	1	1 3	13/26
			Autre	1	2	1	3	1		4	
			NS	6	1	2		7	2	9	
		CLIS 2	A	1		1	2			2	2/2
		CLIS 3	B			1		1		1	1/1
		CLIS 4*	C			3	3			3	3/3
		CLIS/DIM	E/D		1		1			1	1/1
		CLIS S	E/G	1	1		2			2	2/2
		DIM	E/D			2	1	1		2	2/2
		Perf.	E/D	4			3	1		4	4/4
	TOTAL			19	9	13	22	16	3	4 1	28/41
SUD	REMARQUES	<p>Sur 41 personnes affectées sur des postes consacrés à l'intégration scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 13 n'ont pas les qualifications requises, soit 32 % ;</li> <li>➤ 14 ont plus de 45 ans, soit 34 % ;</li> <li>➤ 19 ne sont pas titulaires du cadre territorial soit 46 %.</li> </ul> <p>Les 13 personnes qui n'ont pas les qualifications requises sont affectées en CLIS 1 ( CLIS pour handicapés mentaux).</p>									

**\* Dans ces tableaux, sous l'appellation CLIS 4, on a une CLIS 4 et les 2 classes qui accueillent les enfants hospitalisés. Celles-ci ont été regroupées par commodité car les enseignants affectés sur ces postes relèvent de la même spécialité.**

PROVINCES	CIRCONSCRIPTIONS	POSTE	PERSONNES							ADEQUATION Poste / Personne		
			Titre	Age			Statut				T	
				<40	40-45	>45	TT	TM	CC			
NORD	Sixième	CLIS 1	E/D	1			1			1	1/1	
	Quatrième	CLIS 1	E/D		1		1			1	1/1	
	Cinquième	Perf.	E	1		2	3			3	3/4	
			NS	1			1			1		
	TOTAL	CLIS 1	E/D	1	1		2			2	2/2	
			Perf.	E	1		2	3			3	3/4
				NS	1			1			1	
TOTAL			3	1	2	6	0	0	6	5/6		
REMARQUES	<p>Sur 6 personnes affectées sur des postes consacrés à l'intégration scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 n'a pas les qualifications requises ;</li> <li>➤ 2 ont plus de 45 ans ;</li> <li>➤ toutes sont titulaires du cadre territorial.</li> </ul> <p>Il n'y a pas de CLIS 2 (CLIS pour handicapés auditifs), CLIS 3 (CLIS pour handicapés visuels) et CLIS 4 (CLIS pour handicapés moteurs).</p>											
ILES	Septième TOTAL	CLIS 1	E/D							0	2/2	
			Stag	1		1	2			2		
		CLIS 2	A	1			1			1	1/1	
	TOTAL			2		1	3			3	3/3	
	REMARQUES	<p>Sur 3 personnes affectées sur des postes consacrés à l'intégration scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ toutes ont les qualifications requises ou en cours d'acquisition ;</li> <li>➤ 1 a plus de 45 ans ;</li> <li>➤ toutes sont titulaires du cadre territorial.</li> </ul> <p>Il n'y a pas de CLIS 3 et CLIS 4.</p>										

		POSTE	PERSONNES							T	Adéquation Poste/Personne
			TITRE	Age			Statut				
				<40	40-45	>45	TT	TM	CC		

Nouvelle-Calédonie	TOTAL	CLIS 1	E/D	7	5	3	9	5	1	15	17/30
			Autre	1	2	1	3	1		4	
			Stag.	1		1	2			2	
			NS	6	1	2		7	2	9	
		CLIS 2	A	2		1	3			3	3/3
		CLIS 3	B			1		1		1	1/1
		CLIS 4*	C			3	3			3	3/3
		CLIS /DIM	E/D		1		1			1	1/1
		CLISS		1	1		2			2	2/2
		Perf.	E/D	5		2	6	1		7	7/8
	NS		1			1			1		
	TOTAL			24	10	16	31	16	3	50	36/50
	REMARQUES	<p>Sur les 50 personnes affectées sur des postes consacrés à l'intégration scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 14 n'ont pas les qualifications requises, soit 28 % ;</li> <li>➤ 16 ont plus de 45 ans, soit 32 % ;</li> <li>➤ 19 ne sont pas titulaires du cadre territorial, soit 37 % .</li> </ul> <p>13 personnes sur les 14 qui n'ont pas les qualifications requises sont affectées en CLIS 1 (CLIS pour handicapés mentaux).</p>									

## Données relatives à l'adaptation scolaire

PROVINCES	CIRCONSCRIPTIONS	POSTES	Personnes							Adéquation Poste/ Personne	
			TITRE	AGE			STATUT				
				<40	40.45	>45	TT	TM	CC		
SUD	Première	Maître E	CAPSAIS	3			3	2	1		4/5
			STAG	1	1		1				
			AUTRE	1		1	1				
		Maître G	CAPSAIS	2		1	1	2			4/5
			STAG	2	2			2			
			AUTRE	1		1		1			
		Psy. scolaire	DEPS	3	1	1	1	3			4/5
			DESS	1	1					1	
			Lic./Maît.	1	1					1	
	CLAD	NS	1			1		1		0/1 → 12/16	
	Deuxième	Maître E	CAPSAIS	3	2		1	3			4/4
			STAG	1	1			1			
		Maître G	CAPSAIS	2		1	1	2			4/5
			STAG	2	2			2			
			AUTRE	1			1	1			
		Psy. scolaire	DEPS	4		1	3	2	2		5/5 → 13/14
	DESS		1		1				1		
	Troisième	Maître E	CAPSAIS	2		2		2			2/2
		Maître G	CAPSAIS	2	1	1		2			3/3
			STAG	1		1		1			
		Psy. scolaire	DEPS	1			1		1		2/4 → 7/9
			DESS	1	1					1	
	Lic./Maî.		2	2					2		
	Sixième	Maître E	CAPSAIS	2	1		1	2			2/2
		Maître G	CAPSAIS	1	1			1			3/3
			STAG	2	2			2			
		Psy. scolaire	Lic/Maî.	2	2				1	1	0/2
		CLAD	CAPSAIS	1	1			1			1/1 → 6/8
	TOTAL	Maître E	CAPSAIS	10	3	2	5	9	1		12/13
			STAG	2	2			2			
			AUTRE	1		1		1			
		Maître G	CAPSAIS	7	2	3	2	7			14/16
			STAG	7	6	1		7			
AUTRE			2		1	1	2				
Psy. scolaire		DEPS	8	1	2	5	5	3		11/16	
		DESS	3	2	1				3		
		Lic/Maî.	5	5				1	4		
CLAD		CAPSAIS	1	1			1			1/2	
		NS	1			1		1			
<b>TOTAL</b>			<b>47</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>38/47</b>	
REMARQUES	<p>Sur 47 personnes affectées sur des postes consacrés à l'adaptation scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 9 n'ont pas les qualifications requises, soit 19 % ;</li> <li>➤ 9 sont en formation, soit 19 % ;</li> <li>➤ 14 ont plus de 45 ans, soit 30 % ;</li> <li>➤ 14 ne sont pas titulaires du cadre territorial, soit 30 %.</li> </ul>										

PROVINCES	CIRCONSCRIPTIONS	POSTES	PERSONNES							Adéquation Poste/ Personne	
			TITRE		AGE			STATUT			
					<40	40.45	>45	TT	TM		CC
NORD	Sixième	Effectif Zéro	CAPSAIS	1	1			1			1/1 → 1/1
	Quatrième	Maître E	CAPSAIS	1		1		1			1/1
		Maître G	CAPSAIS	2	1	1		2			2/2
		Psy. scolaire	DESS	1	1					1	1/1
		Effectif Zéro	CAPSAIS	1			1	1			1/1
		CLAD	CAPSAIS	2			2	1	1		2/2 → 7/7
	Cinquième	Maître E	CAPSAIS	3	1		2	2	1		3/3
		Maître G	CAPSAIS	1		1		1			1/1
		Psy. scolaire	DEPS	2	1		1	1	1		2/2
		Effectif Zéro	CAPSAIS	1			1	1			1/1 → 7/7
	TOTAL	Maître E	CAPSAIS	4	1	1	2	3	1		4/4
		Maître G	CAPSAIS	3	1	2		3			3/3
		Psy. scolaire	DEPS	2	1		1	1	1		3/3
			DESS	1	1					1	
		Effectif Zéro	CAPSAIS	3	1		2	3			3/3
CLAD		CAPSAIS	2			2	1	1		2/2	
TOTAL			15	5	3	7	11	3	1	15/15	
REMARQUES	<p>Sur 15 personnes affectées sur des postes consacrés à l'adaptation scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ toutes ont les qualifications requises ;</li> <li>➤ 7 ont plus de 45 ans ;</li> <li>➤ 1 n'est pas titulaire du cadre territorial.</li> </ul>										
ILES	Septième <u>Total</u>	Maître E	CAPSAIS	5		2	3	5			6/6
			STAG.	1	1			1			
		Maître G	CAPSAIS	2		2		2			2/3
	AUTRE		1	1			1				
	Psy. scolaire	DEPS	1		1		1			1/1	
TOTAL			10	2	5	3	10			9/10	
REMARQUES	<p>Sur 10 personnes affectées sur des postes consacrés à l'adaptation scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 9 ont les qualifications requises ou en cours d'acquisition ;</li> <li>➤ 3 ont plus de 45 ans ;</li> <li>➤ toutes sont titulaires du cadre territorial.</li> </ul>										

		POSTE	PERSONNES							Adéquation Poste/ Personne	
			TITRE		AGE			STATUT			
					<40	40.45	>45	TT	TM		CC
Nouvelle- Calédonie	<u>TOTAL</u>	Maître E	CAPSAIS	19	4	5	10	17	2		22/23
			STAG.	3	3			3			
			AUTRE	1		1		1			
		Maître G	CAPSAIS	12	3	7	2	12			19/22
			STAG.	7	6	1		7			
			AUTRE	3	1	1	1	3			
		Psy. Scolaire	DEPS	11	2	3	6	7	4		16/21
			DESS	5	3	1				4	
			Lic/Maï	5	5				1	4	
		CLAD/ eff.Zéro	CAPSAIS	6	2		4	5	1		6/7
			NS	1			1		1		
		TOTAL			72	29	19	24	55	9	8
REMARQUES	<p>Sur les 72 personnes affectées sur des postes consacrés à l'adaptation scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 10 n'ont pas les qualifications requises, soit environ 14 % ;</li> <li>➤ 10 sont stagiaires, soit environ 14 % ;</li> <li>➤ 24 ont plus de 45 ans, soit environ 33 % ;</li> <li>➤ 18 ne sont pas titulaires du cadre territorial soit environ 25 %.</li> </ul>										

**Données relatives aux enseignants titulaires d'un diplôme  
spécialisé affectés sur des postes non spécialisés**

PROVINCES	CIRCONSCRIPTIONS	SPECIALITE	PERSONNES					Total
			Age			Fonction		
			<40	40-45	>45	Directeur	Adjoint	
SUD	Première	A						
		B						
		C						
		D						
		E		2		1	1	2
		F						
		G			1	1		1
		Psy. Scol.						
	Deuxième	A						
		B						
		C						
		D						
		E			1	1		1
		F						
		G			1	1		1
		Psy. Scol.						
	Troisième	A						
		B						
		C						
		D						
		E						
		F						
		G						
		Psy. Scol.						
	Sixième	A						
		B						
		C						
		D						
		E	1			1		1
		F						
		G		1	1	1		2
		Psy. Scol.						
TOTAL	A							
	B							
	C							
	D							
	E	1	2	1	3	1	4	
	F							
	G		1	3	4		4	
	Psy. Scol.							

PROVINCES	CIRCONSCRIPTIONS	SPECIALITE	PERSONNES					Total
			Age			Fonction		
			<40	40-45	>45	Directeur	Adjoint	
NORD	Sixième	A						
		B						
		C						
		D						
		E						
		F						
		G						
		Psy. Scol.						
	Quatrième	A						
		B						
		C						
		D						
		E						
		F						
		G	1				1	1(-US2 - US3)
		Psy. Scol.						
	Cinquième	A						
		B						
		C						
		D						
		E	2		1	1	2	3
		F						
		G						
		Psy. Scol.						
	TOTAL	A						
		B						
		C						
		D						
E		2		1	2	1	3	
F								
G		1				1	1	
Psy. Scol.								
ILES	Septième TOTAL	A						
		B						
		C						
		D						
		E			1		1	1
		F						
		G						
		Psy. Scol.						
Nouvelle-Calédonie	TOTAL	E	3	2	3	5	3	8
		G	1	1	3	4	1	5

## ANNEXE N°4

### PISTES DE REFLEXIONS CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE L'EDUCATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

« Pour une Ecole de la réussite en Nouvelle Calédonie »

Colloque du 15 et 16 novembre 2002

L'Etat, le gouvernement de la Nouvelle Calédonie et les trois Provinces ont organisé ensemble ce colloque qui fût précédé de nombreux travaux préparatoires, dès le mois de juillet 2002. Il s'agissait de produire un état des lieux et de formuler quelques recommandations sur six thèmes, tels que :

- le développement de l'enfant,
- le rôle de la famille,
- l'insertion sociale et professionnelle,
- la réduction des inégalités,
- la prise en compte de l'identité calédonienne,
- l'organisation institutionnelle.

Ainsi, **290 propositions ont été arrêtées** par toutes les forces vives de l'enseignement du pays (enseignants, parents d'élèves, syndicats etc) près de 300 personnes ont apporté leurs contributions aux cours des journées de rencontre et de travail réparties sur l'ensemble de la Nouvelle Calédonie.

Les participants aux deux journées finales, organisées au Centre Culturel Tjibaou, ont reconnu d'une part que **ce colloque était un point de départ et non un aboutissement**, et d'autre part qu'il était nécessaire de s'atteler à la tâche immédiatement afin de donner à l'école calédonienne les moyens de remplir pleinement son rôle.

Il est tout apparu indispensable qu'une structure permanente soit mise en place pour assurer le suivi des propositions. **La mise en place de cette structure** organisée par l'Etat et le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie d'un groupe de travail s'intitulant :

« Comité de réflexion et de proposition pour l'école  
calédonienne »

OU

« Comité d'évaluation et de proposition de l'école en  
Nouvelle Calédonie »

#### A/ Ses missions :

- Analyser les propositions du colloque,
- Redéfinir des objectifs éventuels et complémentaires,
- Examiner d'autres propositions à la demande de l'Etat, du Gouvernement et des Provinces,
- Etablir de nouvelles propositions et émettre des vœux qui **engloberaient l'enseignement du primaire, du secondaire ainsi que le secteur tertiaire public et privé.**

## **B/ Observations :**

- Ces études, propositions ou vœux **seront uniquement adressées aux autorités qui seules pourront donner suite aux travaux du comité,**
- Le comité de réflexions et de propositions ne sera pas habilité à faire état de ses travaux.

## **C/ Composition du comité de réflexions et de propositions :**

Cette structure devra être légère, souple et opérationnelle dans de brefs délais.

### ■ **Membres :**

- les six animateurs responsables des ateliers du colloque, dont un coordonnateur,
- des techniciens pour des études spécifiques,
- les divers participants et membres seront **bénévoles.**

■ **Défraiements** : Il pourra être prévu des indemnités de déplacement, et la prise en charge des frais d'organisation de réunions.

### ■ **Administration :**

- un local à temps partiel pour la coordination,
- un secrétariat à mi-temps (JSD par ex) équipé en matériel informatique.

■ **Gestion** : Une réunion mensuelle du groupe sera organisée *ou* plus si nécessaire

Une administration d'appui est indispensable telle que : le Vice-Rectorat ou la DENC

## **En conclusion :**

**L'équipe de bénévoles habilités pourrait être opérationnelle immédiatement en 2004, afin de s'organiser et commencer une première étude des dossiers. Elle pourra proposer un budget prévisionnel pour la gestion de l'année 2005.**

Jean SIMON  
Wilfried WEISS

Animateur d'un atelier, Ancien Proviseur de Lycée,  
Membre du CES NC, Personnel de Direction de Collège.

# ANNEXE N°5

**Les 290 propositions du  
colloque  
sur l'enseignement en  
Nouvelle-Calédonie  
des 15 et 16 novembre 2002**